



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2021

Affiché le 11 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi six octobre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Melina Mercouri – Espace Jean Carmet – 1, rue des Noyers Patins – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Elisabeth DELAGE, Mme Françoise PYBOT, M. Gérard HEBERT, Mme Sana AABIBOU, M. Jean-Michel JOSSO, Mme Virginie TARTARIN, M. Mehdi MEJERI, M. Joël NOLLEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Emmanuelle ROYERE, M. Patrick JULISSON, M. Franck COENNE, Mme Sabah AÏD, M. Olivier SIGMAN, M. Mathieu HILLAIRES, M. Maxime MARCELIN, Mme Camille BINET-DÉZERT, M. Jacques CORBEL, Mme Maryline COMMEIGNES, Mme Clotilde DOUARD, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gilbert DALLERAC représenté par Mme Françoise PYBOT, M. Mostefa GHENAÏM représenté par Mme Sana AABIBOU,

ETAIENT ABSENTS : M. Gilles BAYART, Mme Maïram SY, Mme Claude MASURE, Mme Paola LEROY, M. Dramane KÉÏTA, Mme Kadiatou LY, M. Joseph ZOGBA, Mme Fatos KEBELI, M. Tarik MEZIANE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie TARTARIN.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal n° 49 de la séance du Conseil municipal du 2 juin 2021.

M. Tarik MEZIANE arrive en séance à 18h13.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. Mathieu HILLAIRES), approuve le procès-verbal n° 50 de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2021, en intégrant les deux amendements déposés par la liste Etampes en Commun.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en intersession.

VI-DEC-2021-109	Demande de subvention dans le cadre de l'appel à candidature au dispositif "colos apprenantes" inscrit dans le plan "vacances apprenantes" été 2021. Prise en charge maximum par l'Etat : 400 € par jeune et par semaine	29/06/2021
VI-DEC-2021-110	Signature d'un contrat avec l'entreprise SASU SLYSMILE LOCATION pour l'animation d'un stand trampolines à élastiques à l'occasion de la fête de Saint Pierre, le 3 juillet 2021, pour un montant de 1 742,40 € TTC.	29/06/2021
VI-DEC-2021-111	Mandat de vente sans exclusivité pour le bien sis 1 rue des Archers à Etampes	05/07/2021
VI-DEC-2021-112	Signature d'une lettre de commande pour une animation musicale pour des Terrasses Musicales le 13 juillet 2021, pour un montant de 600 € TTC	06/07/2021
VI-DEC-2021-113	Signature d'un contrat pour une animation musicale pour des Terrasses Musicales le 13 juillet 2021, pour un montant de 2 100 € TTC	06/07/2021
VI-DEC-2021-114	Modification de la décision de création de la régie d'avance "Centre Social Croix de Vernailles", concernant les modes de paiement	07/07/2021
VI-DEC-2021-115	Modification de la décision de création de la régie d'avance "Centre Social Camille Claudel", concernant les modes de paiement	07/07/2021
VI-DEC-2021-116	Modification de la décision de création de la régie d'avance "Centre Social Jean Carmet", concernant les modes de paiement	07/07/2021
VI-DEC-2021-117	Modification de la décision de création de la régie d'avance "Activités et Actions mises en place par le BIJ", concernant les modes de paiement	07/07/2021
VI-DEC-2021-118	Modification de la décision de création de la régie d'avance "Menues dépenses", concernant les modes de paiement	07/07/2021
VI-DEC-2021-119	Convention d'occupation précaire des locaux du SIREDOM, pour permettre à la commune de débiter le chantier des travaux nécessaires à l'installation des services techniques	28/06/2021
VI-DEC-2021-120	Convention de prestation de blanchisserie avec Val Emploi Services. La facturation sera établie sur la base du prix au kilo, soit 1,45 € TTC/kg	08/07/2021
VI-DEC-2021-121	Signature d'un contrat pour une animation musicale pour des Terrasses Musicales le 13 juillet 2021 à la place Saint Gilles, pour un montant de 500 € TTC	09/07/2021
VI-DEC-2021-122	Réponse à appel à projet de l'Agence Régionale de Santé 2021 - Fonds d'Intervention Régional, pour des actions proposées par le SIJE	09/07/2021

VI-DEC-2021-123	Signature d'une lettre de commande pour des différentes prestations musicales pour des Terrasses Musicales pour le 26 juin 2021 - ACTE ANNULE	12/07/2021
VI-DEC-2021-124	Signature d'une lettre de commande pour des différentes prestations musicales pour des Terrasses Musicales pour le 13 juillet 2021, pour un montant de 9 314,40 € TTC	12/07/2021
VI-DEC-2021-125	Modification de la décision de création de la régie d'avance "Activités et Actions mises en place par le BIJ" (article 5 bis) – Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur	23/07/2021
VI-DEC-2021-126	Modification de la décision de création de la régie d'avance "Centre Social Croix de Vernailles" (article 6 bis) – Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur	23/07/2021
VI-DEC-2021-127	Modification de la décision de création de la régie d'avance "Centre Social des Emmaüs" (article 6 bis) – Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur	23/07/2021
VI-DEC-2021-128	Modification de la décision de création de la régie d'avance "Menues dépenses" (article 2 bis) – Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur	23/07/2021
VI-DEC-2021-129	Signature d'un contrat de mission avec le cabinet NEOPTIM CONSULTING pour une mission d'optimisation des charges et recettes, ayant pour objectif d'évaluer et de quantifier des exonérations, des allègements et des sources de recettes dans le domaine des charges sociales. Le montant de la facture annuelle sera égal à 25 % HT des économies constatées et effectivement réalisées.	23/07/2021
VI-DEC-2021-130	Signature d'un contrat avec "Air 2 jeux" pour la location de structure gonflables le 4 septembre 2021 pour un montant de 3 655,38 € TTC	29/07/2021
VI-DEC-2021-131	Signature d'un contrat avec l'association THILLELI pour un spectacle "La route de l'Orient" le 4 septembre 2021 pour un montant de 7 500 € TTC	29/07/2021
VI-DEC-2021-132	Signature d'un contrat avec LCD Animation pour l'animation de stands le 4 septembre 2021 pour un montant de 525 € TTC	29/07/2021
VI-DEC-2021-133	Signature d'un contrat avec So Magic Evénements pour la location et l'animation d'un stand le 4 septembre 2021 pour un montant de 900 € TTC	29/07/2021
VI-DEC-2021-134	Signature d'un contrat avec l'association Secouriste Française Croix Blanche le 28 août 2021 pour un montant de 624 € TTC	29/07/2021
VI-DEC-2021-135	Signature d'un contrat avec l'association Secouriste Française Croix Blanche le 4 septembre 2021 pour un montant de 516 € TTC	29/07/2021
VI-DEC-2021-136	Signature d'un contrat avec Horace & Telma pour une animation "photo 1900" à l'occasion de la fête Saint Martin du 28/08/2021, pour un montant de 1 056 € TTC	30/07/2021
VI-DEC-2021-137	Signature d'un contrat avec l'association "Cariboo Loisirs" pour une animation à la fête Saint Martin du 28/08/2021 pour un montant de 1 600 € TTC	30/07/2021
VI-DEC-2021-138	Signature d'un contrat avec la compagnie "Les marionnettes de la tour penchée" pour un spectacle sur la fête de quartier Saint Martin le 28/08 pour un montant de 500 € TTC	30/07/2021
VI-DEC-2021-139	Signature d'un contrat avec l'association "les Baladins du rire" pour un spectacle de rue à l'occasion de la fête de quartier à Saint Martin le 28/08 pour un montant de 2 110 € TTC	30/07/2021
VI-DEC-2021-140	Signature d'un contrat avec l'association "la compagnie La Mariolle" pour deux représentations musicales à l'occasion de la fête de quartier à Saint Martin du 28/08 pour un montant de 2 500 € TTC	30/07/2021

VI-DEC-2021-141	Signature d'un contrat avec la société " Live Tonight SAS" pour une représentation musicale "les Do Ré Minettes" à l'occasion de la fête de quartier à Saint Martin le 28/08 pour un montant de 1 372,65 € TTC	30/07/2021
VI-DEC-2021-142	Signature d'un contrat avec l'entreprise "LCD Animation" pour la location de structures gonflables et l'animation de stands à l'occasion de la fête de Saint Martin du 28/08 pour un montant de 1 605 € TTC	30/07/2021
VI-DEC-2021-143	Signature d'un contrat avec l'entreprise Poly Event pour la location et l'installation d'un manège sur la fête de quartier à Saint Martin le 28/08 pour un montant de 1 262,50 € TTC	30/07/2021
VI-DEC-2021-144	Signature d'un contrat avec l'association "la compagnie du tire-laine" pour deux représentations à l'occasion de la fête de quartier à Saint Martin le 28/08 pour un montant de 3 941,70 € TTC	30/07/2021
VI-DEC-2021-145	Signature d'une lettre de commande pour une animation avec des structures gonflables pour le forum des associations des 11 et 12/09/2021, pour un montant de 2 640 € TTC	30/07/2021
VI-DEC-2021-146	Signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau de permanence à l'espace social Rosa Parks, à titre gratuit, au profit de travailleurs sociaux du service territorialisé du développement social du territoire d'action départemental sud-ouest. Mise à disposition consentie à titre gracieux.	10/08/2021
VI-DEC-2021-147	Signature d'un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle intitulé "La ferme de tiligolo et ses mini spectacles" avec la société EURL "La ferme de Tigolo" à l'occasion de la journée "Portes ouvertes" du mercredi 22 septembre 2021 de l'espace social Rosa Parks, pour un montant de 595 € TTC	10/08/2021
VI-DEC-2021-148	Signature d'un avenant au contrat de service pour des produits ARPEGE "Licence Converto Opus" pour le service facturation, Le montant annuel est de 148 € HT pour la maintenance et de 456 € HT pour l'abonnement. Durée du contrat : du 1/9/2021 au 31/12/2024.	19/08/2021
VI-DEC-2021-149	Signature d'un contrat de location d'un véhicule neuf utilitaire Master L2H2, pour une durée de 3 ans. Le financement du véhicule sera assuré par les recettes publicitaires	26/08/2021
VI-DEC-2021-150	Commande à l'association "SAE (Société Artistique d'Etampes)" d'ateliers pédagogiques pour le salon artistique du 25/09 au 10/10/2021	31/08/2021
VI-DEC-2021-151	Signature d'une convention pour la mise à disposition d'un poste de secours pour la fête de St Michel du 25/9 au 10/10/2021 pour un montant de 2 910 € TTC.	31/08/2021
VI-DEC-2021-152	Commande à M. Gilbert BORDES, luthier, d'un quator d'instruments à cordes, pour la commémoration du millénaire de la collégiale Notre Dame d'Etampes pour un montant de 20 000 €	01/09/2021
VI-DEC-2021-153	Commande à l'Association orchestre de Chambre d'Etampes, d'un concert pour les journées du patrimoine pour un montant de 3 000 €	03/09/2021
VI-DEC-2021-154	Signature d'un contrat pour l'animation d'un atelier participatif pour le forum des associations les 11 et 12 septembre 2021 pour un montant de 1 944 € TTC	07/09/2021
VI-DEC-2021-155	Convention entre la Ville d'Etampes et l'Association ACRE (les Amis du Château Royal d'Etampes) à compter du 09/09 pour une durée d'un an	09/09/2021
VI-DEC-2021-156	Plan de relance - Demande de subvention auprès de l'Etat pour accueillir un Conseiller Numérique France Services	14/09/2021
VI-DEC-2021-157	Commande à l'association "Au Temps de la Crinoline" d'une démonstration de danse pour la Journées du Patrimoine du 19/09/2021, pour un montant de 200 €	15/09/2021

VI-DEC-2021-158	Commande à l'association "Henri Bouilliant" de la restauration de vingt-six-plaques de rue émaillées du XIX° siècle pour un montant de 293,84 €	15/09/2021
VI-DEC-2021-159	Signature d'un contrat pour un concert à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine le 19/09/2021 avec l'association Bon Lieux'Arts pour un montant de 800 € TTC	15/09/2021
VI-DEC-2021-160	Signature d'un contrat de cession pour le spectacle "le cadeau des dieux" à l'espace Jean Carmet le 2 octobre 2021 pour un montant de 2 400 € TTC	20/09/2021
VI-DEC-2021-161	Signature d'un contrat de cession pour le spectacle "emmène-moi" au Grand Soliste le 23 octobre 2021 pour un montant de 800 € TTC	20/09/2021
VI-DEC-2021-162	Signature d'un contrat de cession pour le spectacle "tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur votre cerveau" à l'espace Jean Carmet le 13 novembre 2021 pour un montant de 2 000 € TTC	20/09/2021
VI-DEC-2021-163	Signature d'un avenant pour un contrat de cession reporté en raison de la Covid-19, pour le spectacle "Elle voit des nains partout" pour le 11 décembre 2021 à l'espace Jean Carmet	20/09/2021
VI-DEC-2021-164	Signature d'un contrat de cession pour le spectacle "la tête ailleurs" aux Grands Solistes le 27 novembre 2021 pour un montant de 800 € TTC	20/09/2021
VI-DEC-2021-165	Signature d'un contrat de cession pour le spectacle "le chat botté" aux Grands Solistes le 18 décembre 2021 pour un montant de 400 € TTC	20/09/2021
VI-DEC-2021-166	Signature d'un avenant pour la reconduction d'un partenariat entre la Ville et l'école Jean de la Fontaine	21/09/2021
VI-DEC-2021-167	Signature d'un avenant pour la reconduction d'un partenariat entre la Ville et le Collège Jean Etienne Guettard	21/09/2021
VI-DEC-2021-168	Signature d'un avenant pour la reconduction d'un partenariat entre la Ville et JPT Spectacles	21/09/2021
VI-DEC-2021-169	Signature d'un avenant pour la reconduction d'un partenariat entre la Ville et La Maheno Compagnie	21/09/2021
VI-DEC-2021-170	Signature d'un avenant pour la reconduction d'un partenariat entre la Ville et La Compagnie Strapathella	21/09/2021
VI-DEC-2021-171	Signature d'un avenant au contrat de service pour 8 licences "concerto opus" avec Arpege pour un montant de 5 840 € HT + 2 000 € HT pour les 8 licences + 672 € HT annuel pour l'abonnement + 400 € HT annuel pour la maintenance	22/09/2021
VI-DEC-2021-172	Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'intervenants agréés par les services de l'éducation nationale de la circonscription d'Etampes	24/09/2021
VI-DEC-2021-173	Demande de subvention CAR (Contrat d'Aménagement Régional) pour la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes, pour un montant de subvention de 700 000 €	24/09/2021
VI-DEC-2021-174	Demande de subvention CAR (Contrat d'Aménagement Régional) pour la restructuration du bâtiment E de l'ancien lycée Blériot en espace des associations, pour un montant de subvention de 300 000 €	24/09/2021

Madame Claude MASURE arrive en séance à 18h15.

Monsieur Dramane KEÏTA arrive en séance à 18h18 en possession du pouvoir de Monsieur Joseph ZOGBA.

Madame Kadiatou LY arrive en séance à 18h24.

Madame Paola LEROY arrive en séance à 18h32.

Madame Maïram SY arrive en séance à 18h50.

1. Approbation et autorisation de signature de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Guinette à Etampes – Rapporteur Fouad EL M'KHANTER

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 3 voix contre (Mme DOUARD, M. MEZIANE, Mme TRAN QUOC HUNG) et 5 abstentions (M. HILLAIRES, Mme BINET-DEZERT, M. CORBEL, Mme COMMEIGNES, M. MARCELIN), approuve la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Guinette, comme présentée, et les ajustements mineurs qui seraient contractualisés avec l'ANRU, prend acte que l'avis de l'ANRU sera rendu à l'appui d'un dossier complet, prend acte que l'ensemble des aides financières mobilisables pour ce projet sera recherché pour optimiser le plan de financement des opérations relevant du programme de renouvellement urbain, autorise Monsieur le Maire à procéder aux éventuelles corrections matérielles et modifications mineures de la convention, qui interviendraient dans le cadre de la finalisation de l'instruction des services de l'ANRU et d'Action Logement pour obtenir l'autorisation de signer la convention de la part de l'ANRU et autorise Monsieur le Maire à signer la convention consolidée, ses avenants mineurs ultérieurs et tout autre document afférent.

2. Dispositif Adulte-relais – Création d'un poste de médiateur jeunesse au service Politique de la Ville et signature de la convention Adulte-relais entre l'Etat et la Ville d'Etampes - Rapporteur Fouad EL M'KHANTER

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du poste de médiateur jeunesse, à temps complet, dans le cadre du dispositif adulte-relais, autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec l'Etat une convention adulte-relais et tout document relatif à ce dispositif et dit que le poste d'adulte-relais sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur, le cas échéant, en fonction du profil du candidat retenu.

Monsieur Fouad EL M'KHANTER quitte la séance à 19h28 et donne son pouvoir à Madame Maïram SY.

3. Adhésion au SMO relatif à la mise en place de la légumerie essonnoise de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective et approbation des statuts – Rapporteur Joël NOLLEAU

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 voix contre (M. HILLAIRES, Mme BINET-DEZERT, M. CORBEL, Mme COMMEIGNES, M. MARCELIN), et 3 abstentions (Mme DOUARD, M. MEZIANE, Mme TRAN QUOC HUNG), abroge la délibération n° VI-DEL-2021-003 du 31 mars 2021 portant adhésion au SMO relatif à la mise en place de la légumerie, approuvant les statuts et désignant un membre titulaire et un membre suppléant, approuve l'adhésion de la commune d'Etampes au Syndicat Mixte Ouvert relatif à la mise en place de la légumerie essonnoise de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective, approuve les statuts du SMO de la légumerie essonnoise et dit qu'il procédera à la désignation de délégués au sein de ce SMO une fois l'arrêté préfectoral portant création de la structure, publié.

4. Octroi de la protection fonctionnelle à M. Franck MARLIN, Maire – Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 3 voix contre (Mme DOUARD, M. MEZIANE, Mme TRAN QUOC HUNG), 1 abstention (M. MARCELIN) et 5 conseillers municipaux ne participent pas au vote (M. MARLIN, M. HILLAIRE, Mme BINET-DEZERT, M. CORBEL, Mme COMMEIGNES), adopte le rapport de présentation et constate avoir été pleinement informé de la teneur de la procédure en cours et de ses enjeux, accorde la protection fonctionnelle à Monsieur Franck MARLIN, Maire d'Etampes, pour les actions juridictionnelles énumérées, autorise l'imputation sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocats, d'auxiliaires de justice et autres frais juridictionnels devant être engagés dans le cadre du dispositif susvisé, demande à Monsieur Franck MARLIN de tenir informé le Conseil municipal de l'état de la procédure et de son issue, autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce ou acte requis pour l'exécution de la présente délibération et dit que la présente délibération sera notifiée contre signature à Monsieur Franck MARLIN, Maire de la commune d'Etampes et affichée dans les conditions de droit commun.

5. Désaffectation, déclassement du domaine public communal et cession des parcelles BM 41 – 42 -43 - 44 – 19 Rue Reverseleux – Rapporteur Gérard HEBERT

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 8 abstentions (Mme DOUARD, M. MEZIANE, Mme TRAN QUOC HUNG, M. MARCELIN, M. HILLAIRE, Mme BINET-DEZERT, M. CORBEL, Mme COMMEIGNES), approuve la vente au profit du groupe PICHET pour la somme de 4 084 000 € HT Hors Droits, décide de procéder au déclassement et à la désaffectation du bien par anticipation, qui prendra effet soit au plus tôt le jour de la vente, soit au plus tard le 31 décembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et les actes afférents.

6. Taxe d'aménagement – Désignation de quatre secteurs soumis à une taxe d'aménagement à taux majoré : Secteur n° 3 « Boulevard Saint-Michel », secteurs 4 et 5 « Faubourg Evezard » et secteur n° 6 « La Louette » - Rapporteur Gérard HEBERT

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 9 abstentions (M. EL M'KHANTER, Mme DOUARD, M. MEZIANE, Mme TRAN QUOC HUNG, M. MARCELIN, M. HILLAIRE, Mme BINET-DEZERT, M. CORBEL, Mme COMMEIGNES), fixe à 20 % le taux de la Taxe d'Aménagement dans les secteurs n° 3 « Boulevard Saint Michel », n° 4 et n° 5 « Faubourg Evezard », n° 6 « La Louette » et précise que la présente délibération est valable pendant une période d'un an reconductible tacitement, qu'elle sera annexée au PLU et transmise aux services de l'Etat.

7. Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville d'Etampes et définition des modalités de concertation - Rapporteur Gérard HEBERT

Le Conseil municipal, par 31 voix pour et 3 abstentions (M. HILLAIRE, Mme BINET-DEZERT, M. CORBEL), décide

- de prescrire sur l'intégralité du territoire communal la révision du PLU

L'ensemble des objectifs définis constitue la phase actuelle de la réflexion communale. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à la révision du PLU. Ces évolutions, modifications ou abandons seront justifiés par les documents constitutifs du PLU.

- de définir les modalités de concertation qui sont les suivantes :
 - Mise à disposition du public, durant toute la phase de concertation, des éléments d'étude tels que la synthèse du diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement

Durables (PADD), et autres supports de communication sur le site internet de la Ville (www.mairie-etampes.fr) et au service urbanisme de la mairie.

- Mise à disposition du public d'un registre spécifique durant toute la phase de concertation jusqu'à l'arrêt du projet de révision : registre dématérialisé sur le site internet de la Ville (plateforme internet de participation) et registre papier au service urbanisme

- La population pourra aussi s'exprimer par courrier adressé en Mairie ou par courriel à l'adresse suivante:

Mairie d'Etampes, Place de l'Hôtel de Ville et Des Droits de L'Homme, B.P 109, 91152 ETAMPES CEDEX, urbanisme@mairie-etampes.fr

- Organisation de réunions publiques (concertation, ateliers, temps d'échanges) pour présenter le projet du PADD, les enjeux du PLU et construire sa rédaction avec les citoyens.

- Informations sur les différentes étapes du projet sur le site internet de la Ville et affichage sur les réseaux sociaux, les panneaux lumineux et dans le journal municipal d'ETAMPES.

- Tout au long de la phase d'élaboration du projet de révision, les services de la Ville travailleront en étroite collaboration avec les services de l'Etat afin que le PLU issu de la procédure de révision ne soit pas déferé par la Préfecture.

- Une information particulière sera donnée à la population pour la mise au débat en Conseil Municipal du PADD.

- Une fois le projet de révision élaboré, le bilan de la concertation sera arrêté et le projet arrêté du PLU soumis à l'avis des personnes publiques associées et consultées, avis préalables à l'enquête publique.

- L'enquête publique, qui sera menée par un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif de Versailles à la demande du Maire, permettra à la population de pouvoir s'exprimer encore sur le projet du PLU arrêté.

- d'approuver les modalités de la concertation précitées pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU menée dans le cadre de la révision
- d'autoriser Monsieur le Maire à conduire l'ensemble de la procédure décrite ci-dessus et signer tout document concourant à la bonne mise en œuvre de la procédure, notamment les modalités de la concertation et l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique nécessaire à la présente procédure.
- de confier conformément aux règles de la commande publique une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la présente procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme à un cabinet d'étude d'urbanisme.
- de solliciter de l'Etat conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme qu'une dotation soit allouée à la collectivité pour compenser les dépenses nécessaires à la révision du PLU.
- d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement.
- de notifier à Monsieur le Préfet et aux personnes publiques associées et consultées, avant l'ouverture de l'enquête publique, le projet du PLU arrêté.
- de soumettre à l'approbation du Conseil municipal, à l'issue de l'enquête publique et sur rapport favorable du commissaire enquêteur, le projet arrêté du PLU révisé
- de procéder, conformément aux articles R.153-20 et suivants du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération pendant un mois en mairie et disponible sur le site internet de la Ville et à l'insertion de la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.
- de notifier la présente délibération au Préfet de l'Essonne, au Président du Conseil Départemental, au Président du Conseil Régional, aux Présidents des Chambres de commerce et d'industrie, de métiers et de l'artisanat et d'agriculture, au Président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains, au Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonnes dont la commune est membre et à toutes les personnes publiques associées à ce projet de révision générale.
- de transmettre la présente délibération au Préfet de l'Essonne au titre du contrôle de légalité

8. Convention de réservation au titre de la garantie d'emprunt – Opération de réhabilitation de 32 logements – 13/15 Avenue du 8 mai 1945 – Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui s'exerce pour une durée de 20 ans, correspondant à la durée d'amortissement du prêt principal contracté par Emmaüs Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit jusqu'au 1^{er} mai 2039.

9. Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) 2021 – Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 4 voix contre (M. HILLAIRE, Mme BINET-DEZERT, M. CORBEL, Mme COMMEIGNES), adopte la répartition du FPIC 2021 pour la commune d'Etampes et s'engage à prendre en charge la part communale estimée à 180 697 € (compte 739 223 chapitre 014).

Monsieur Mostefa GHENAÏM arrive en séance à 20h28 (reprise du pouvoir à Mme AABIBOU).

10. Tarif de la restauration scolaire pour les enfants de l'école maternelle sinistrée Louise-Michel – Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prolonge ce dispositif et rend gratuit le service de restauration scolaire pour tous les enfants de l'école maternelle Louise-Michel pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur Mehdi MEJERI quitte la séance à 21h12.

Madame Nathalie PABOUDJIAN quitte la séance à 21h15 et donne son pouvoir à Madame Virginie TARTARIN.

11. Décision modificative n° 2 du Budget principal 2021 – Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 8 voix contre (Mme DOUARD, M. MEZIANE, Mme TRAN QUOC HUNG, M. MARCELIN, M. HILLAIRE, Mme BINET-DEZERT, M. CORBEL, Mme COMMEIGNES), approuve la décision modificative n° 2 – budget principal 2021 qui s'équilibre en fonctionnement à 904 363,00 € et 3 281 660,00 € en investissement, comme suit :

En fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
023	TRANSFERT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-672 600,00 €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	694 163,00 €	
014	ATTENUATION DE CHARGE	-700 000,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 800,00 €	
67	DEPENSES EXCEPTIONNELLES	1 500 000,00 €	
68	PROVISIONS DE CHARGES	56 000,00 €	
TOTAL		904 363,00 €	
73	IMPÔTS ET TAXES		222 600,00 €
74	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		-344 800,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 026 563,00 €
TOTAL			904 363,00 €

En investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	525 060,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-190 000,00 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 906 600,00 €	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	40 000,00 €	
TOTAL		3 281 660,00 €	
021	TRANSFERT DE LA SECTION DE		-672 600,00 €
024	FONCTIONNEMENT		2 636 960,00 €
13	CESSIONS		1 317 300,00 €
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
TOTAL			3 281 660,00 €

**12. Subvention complémentaire au titre de l'année 2021 au Club « Les Equipers de la Gâchette »
Rapporteur Elisabeth DELAGE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire au club « Les Equipers de la Gâchette » d'un montant de 930 €.

**13. Subvention complémentaire au titre de l'année 2021 au Secours Catholique - Rapporteur
Elisabeth DELAGE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde au Secours Catholique une subvention complémentaire d'un montant de 23 238,86 €.

**14. Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée
(contrat de projet) – Rapporteur Franck COENNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi non permanent à temps complet, de catégorie C de la filière Administrative correspondant au grade d'Adjoint Administratif pour exercer les fonctions de Conseiller Numérique France Services à compter du 1^{er} novembre 2021, autorise Monsieur le Maire à recruter un contractuel sur le fondement de l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dit que l'agent non titulaire sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 ans et prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans et précise que la rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de 336 et que le régime indemnitaire instauré par la délibération n° VI-DEL-2017-060 du 28 juin 2017 est applicable et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience et dit que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 de l'exercice en cours.

15. Recrutement d'agent contractuel sur un emploi permanent du niveau de catégorie A – Rapporteur Franck COENNE

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 6 voix contre (Mme DOUARD, M. MEZIANE, Mme TRAN QUOC HUNG, M. MARCELIN, M. HILLAIRE, Mme BINET-DEZERT) et 2 abstentions (M. CORBEL, Mme COMMEIGNES), autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel à temps complet pour l'emploi permanent de chargé de mission en action culturelle sur le grade d'Attaché Territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, pour une durée initiale de 3 ans, sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à compter du 1^{er} novembre 2021 et dit que l'agent recruté devra être doté d'une bonne connaissance de l'environnement territorial et de l'organisation d'une collectivité territoriale, d'une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine culturel dont 5 années dans la coordination et la programmation d'actions dans ce domaine, de capacités d'animation culturelle, de montage de projets, de diagnostic et de synthèse, fixe la rémunération selon la grille indiciaire correspondant au grade des Attachés Territoriaux, et que sera appliqué le RIFSEEP et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.

POINTS D'INFORMATION

Le Conseil municipal écoute :

- une information relative à la délégation du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne à l'occasion de la déclaration d'intention d'aliéner portant sur le bien sis 114 Rue Saint-Jacques à Etampes.
- une information relative à la fin de détachement sur emploi fonctionnel du Directeur Général des Services à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur Franck COENNE quitte la séance à 22h30.

Motion pour le retrait de la réforme de l'assurance chômage déposée par la liste Etampes en Commun.

Le Conseil municipal, par 14 voix (Mmes GIRARDEAU, DELAGE, MASURE, ROYERE, LY, AÏD, KEBELI, MM JOSSO, MEJERI, NOLLEAU, GHENAÏM, KEÏTA, ZOGBA, SIGMAN) rejette la motion pour le retrait de la réforme de l'assurance chômage, présentée par M. Mathieu HILLAIRE, 8 abstentions (Mmes LEROY, AABIBOU, PYBOT, SY, MM HEBERT, DALLERAC, EL M'KHANTER, JULISSON) et 7 voix pour cette motion (Mmes COMMEIGNES, BINET-DEZERT, TARTARIN, PABOUDJIAN, MM HILLAIRE, MARCELIN, CORBEL). 3 Conseillers municipaux ne participent pas au vote (Mmes DOUARD, TRAN QUOC HUNG, M. MEZIANE).

La séance est levée à 22h40.